

cours, à toutes les démarches, à l'attitude du corps et au ton de la voix, il est cependant assez difficile d'établir des règles générales et immuables, qui s'appliqueraient à tous les pays et à tous les temps. Les mœurs varient avec les milieux, et pourvu que les essences restent intactes, on sait à quelles multiples modifications les accidents peuvent se prêter.

Il est toutefois certaines lois élémentaires, reconnues par tous les peuples, et il ne faut pas une culture très étendue pour reconnaître ce qu'ont d'irrévérencieux et d'inconcevablement grossier, les injures et les imprécations d'un fils à l'adresse de ses parents. St-Alphonse de Liguori charge d'une faute grave la conscience de l'enfant qui oserait volontairement outrager son père et sa mère. La sainte Ecriture, plus sévère encore, a porté contre eux une sentence de mort *Qui maledixerit patri suo vel matri morte moriatur* (Exode XXI 17).

Nous voulons ici attirer l'attention sur un point du cérémonial des familles canadiennes françaises, qu'on est en train d'abolir et dont la disparition nous semble très regrettable.

L'usage, on le sait, a consacré l'emploi de la seconde personne du pluriel comme l'expression du respect. Cette coutume, ignorée des anciens, adoptée par tous les modernes remonte très haut. Elle paraît même être le fruit de la civilisation chrétienne.

En tous cas, de nos jours, le tutoiement dénote la familiarité, la camaraderie, au moins l'égalité des interlocuteurs. Tutoyer quelqu'un, c'est descendre à son rang ou le faire monter au sien. Tutoyer ses parents, c'est donc sciemment ou inconsciemment effacer la distance que la loi naturelle et la loi divine ont jetée entre les chefs de la famille et les enfants, nier en quelque sorte la supériorité de ceux-là, l'infériorité de ceux-ci.

Sans doute, l'on s'est demandé si la familiarité, qui adoucit le commandement, ne faciliterait pas l'obéissance. Les hommes d'expérience ont constaté que cette condescendance exagérée des supérieurs n'a guère d'autre résultat que de diminuer et d'affaiblir l'estime de leur autorité. La Sagesse divine en avertit les parents : "Ne vous familiarisez pas avec votre fils de peur que vous n'ayez sujet de vous en repentir."

Ne prétendons pas non plus que la familiarité, entendue ici dans son mauvais sens, se restreindra au langage, que les enfants continueront à honorer leurs parents qu'il sera venu